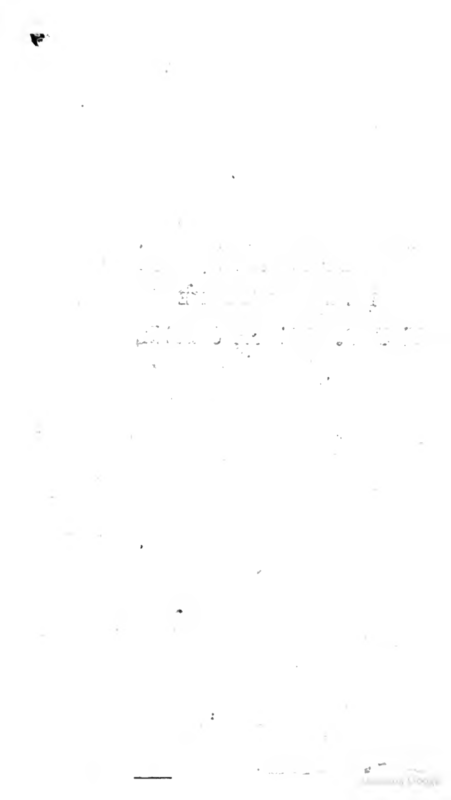


SOMMAIRE
DE LA DOCTRINE
DU P. BERRUIER.



SOMMAIRE
DE LA DOCTRINE
DU P. BERRUIER,

A la portée des simples Fidéles.

SI le P. Berruier n'a pas osé publier ses erreurs monstrueuses dans une Langue connue des Simples, par la crainte du soulévement général qu'elles auroient produit dans tout le peuple Chrétien; la gloire de Dieu, l'intérêt de la Religion & le salut des ames, ne permettent pas de laisser à ce Novateur le funeste avantage de n'être pas connu pour ce qu'il est de tout le troupeau fidéle. C'est pourquoi en attendant ce que feront Nosseigneurs les Evêques pour remplir l'engagement qu'ils ont pris à la face de toute la France, de frapper l'Héréfiarque de la censure qu'il mérite, on donnera ici un petit détail des paradoxes aussi impies qu'extravagans qu'a enfantés le cerveau de ce

Jésuite. Il est d'autant plus nécessaire de faire connoître ces impiétés aux Simples, que le Corps entier des Jésuites, après avoir fait un désaveu vague du Livre qui les contient, pour se soustraire à la haine publique, dans le cas où le monde se révolteroit contre l'Ouvrage, montre une activité incompréhensible pour répandre dans toute l'Europe les éditions multipliées qu'il en a fait faire. Ceux d'entre les Laïcs qui ont eu le malheur de prendre goût à la lecture de l'Ouvrage François, *l'Histoire du Peuple de Dieu*, seront honteux de l'honneur qu'ils ont fait à ce Roman scandaleux, lorsqu'ils auront connu par la lecture de ce petit Mémoire que l'Auteur du Livre ne mérite peut-être pas le nom de Chrétien, & qu'il est tout-à-la fois Nestorien, Arrien, Socinien, Pelagien, &c.

Nestorianisme du P. Berruier, & ses erreurs sur le Mystere de l'Incarnation.

I.

Jesus-Christ Homme-Dieu est fils naturel de Dieu en trois personnes, & non

pas seulement du Pere Eternel. (A).

On sçait que l'erreur de Nestorius consistoit à admettre deux personnes en J. C. la personne du Verbe éternel, & la personne de l'Homme en qui le Verbe habitoit. Or le Jesuite adopte visiblement cette erreur. Le Verbe étant fils du Pere, est une personne: & l'Homme en J. C. étant fils des trois personnes, est une autre personne, puisqu'il a un autre Pere, & que la filiation ne peut convenir qu'à la personne & non à la nature.

De plus, Jesus-Christ est fils des trois personnes de la Sainte Trinité, il est donc fils du fils, fils de lui-même; *ipse se filium sibi fecit*, disoit autrefois l'hérétique Praxeas *. Or nul ne peut être fils de soi-même, à moins qu'il ne se multiplie & qu'il ne soit deux. Il y a donc en Jesus-Christ deux personnes.

(A) Filius factus in tempore Deo in tribus personis subsistenti. *p.* 89.

Non repugnat Deo in tribus personis subsistenti fieri in tempore] & esse pater filii naturalis & veri. *p.* 60.

* Tert. adv. Prax. n. 50.

II.

Jesus-Christ a cessé d'être fils de Dieu dans le tombeau, & il est redevenu fils de Dieu par sa résurrection (B).

Ce n'est pas assurément le Verbe qui a cessé d'être Fils du Pere, puisqu'il ne peut jamais cesser d'être tel. C'est donc l'homme dont la filiation a cessé. L'homme en Jesus-Christ est donc une personne distinguée, laquelle a cessé d'être fils, pendant que le Verbe n'a jamais cessé de l'être.

N'est-ce pas d'ailleurs contredire formellement le Symbole, dans lequel nous professons avec l'Eglise Catholique, que Jesus-Christ fils unique du Pere a été enseveli, *& in filium ejus unicum Dominum ..... qui sepultus est ;* Saint Augustin entendoit mieux le Symbole que le Jesuite : » Il n'y avoit, dit » ce Pere, que le corps dans le tom» beau, & vous professez cependant » que vous croyez en celui qui est en» seveli, qui est Jesus-Christ fils uni-

(B) Deus facit resuscitando Jesum, ut filius sit, qui moriendo esse desierat. *p. 66.*

» que de Dieu, Notre-Seigneur. *Solâ*
» *carne in sepulchro jacebat, & tamen*
» *confiteris...* ET SEPULTUS, *qui Jesus-*
» *Christus, unicus Dei filius, Dominus*
» *noster* *.

III.

Ce n'étoit pas le Verbe fils éternel du Pere, qui faisoit les opérations en Jesus-Christ, qui agissoit, qui parloit, &c. (C).

Il est bien vrai que les opérations en Jesus-Christ étoient faites, exercées, exécutées par les facultés de la nature humaine : mais la foi nous apprend que c'étoit le Verbe, le fils du Pere éternel, qui mettoit en action toutes ces facultés : c'est ce qui fait que les actions de Jesus-Christ sont appellées *Theandriques*, c'est-à dire, divinement humaines. Or si c'étoit l'homme en Jesus-Christ & non le Verbe qui les fît, l'homme seroit donc une personne différente du Verbe ; car les

* Serm. 213. in Tradit. Symb. cap. 3.

(C) Non sunt operationes à Verbo elicitæ.... sunt operationes solius humanitatis. *p.* 53. Nihil omninò confert unio hypostatica, *p.* 22. *& alibi*

actions appartiennent à la perſonne ; *actiones ſunt ſuppoſitorum*, diſent tous les Philoſophes & tous les Théologiens.

Pourſuivons & voyons comment le Jeſuite dégrade l'Homme-Dieu.

IV.

Tous les miracles que Jeſus-Chriſt a opérés, il les a opérés par la voye de la priere, par une puiſſance impétratoire (D) : c'eſt-à-dire, qu'il prioit Dieu de les opérer, & Dieu les opéroit infailliblement à ſa priere : mais Jeſus-Chriſt ne les opéroit point par ſa propre autorité, par une puiſſance perſonnelle.

Comment ſera-t'il vraiment fils de Dieu, fils non pas adoptif, mais fils *naturel*, ainſi que le Jeſuite en convient, fils égal à Dieu, également puiſſant, s'il n'a pas pû faire de miracles par lui-même, & qu'il ait dépendu pour les faire de la puiſſance de

(D) Miracula Chriſtus effecit, prece, poſtulatione.... potentiâ impetratoriâ. Eo unicè ſenſu dicitur Chriſtus miraculorum effector. p. 13. 14.

Dieu, qu'il étoit obligé de réclamer en ſuppliant ?

Il eſt vrai que dans pluſieurs miracles faits par Jeſus-Chriſt nous voyons qu'il a fait précéder la priere : mais les Saints Peres nous apprennent qu'il prioit alors, pour montrer qu'il étoit vraiment homme ; & qu'en priant comme homme, il opéroit le miracle comme Dieu : le même Jeſus-Chriſt faiſoit l'un & l'autre. Il en eſt des miracles de Jeſus-Chriſt comme de ſa réſurrection. Dira-t'on que Jeſus-Chriſt ne s'eſt pas reſſuſcité lui-même, à cauſe que l'Ecriture Sainte dit quelquefois que c'eſt Dieu qui l'a reſſuſcité ? Non ſans doute. L'un & l'autre eſt également vrai. Dieu le Pere a reſſuſcité Jeſus-Chriſt ſon fils, & Jeſus-Chriſt s'eſt reſſuſcité lui-même : parce qu'étant Dieu comme ſon Pere, ce que le Pere fait le Fils le fait auſſi, & Jeſus-Chriſt eſt ce Fils de Dieu.

V.

C'eſt l'homme en J. C. & non pas le Verbe qui a inſtitué les Sacremens (E).

(E) Inſtituit illa autoritate ſibi propriâ, non precisè ut eſt Deus. p. 19.

Il suffit de sçavoir ce que c'est qu'un Sacrement, pour comprendre que c'est une chose dont l'établissement surpasse toute puissance humaine. Par les Sacremens la grace est conférée, le Saint Esprit est donné : c'est ce que nulle Puissance créée ne pourra jamais faire. Il faut être Dieu pour donner le Saint Esprit qui est Dieu.

VI.

La science de Jesus-Christ n'étoit pas la science du Verbe, c'étoit une science infuse (F).

C'est-à-dire que Jesus-Christ ne différoit pas, quant à cet article, des créatures à qui Dieu communique ses lumieres par infusion, & non pas par nature. Le Jesuite conviendra à la vérité que les lumieres de Jesus-Christ étoient bien plus étendues que celles des autres Saints; mais ce ne sera qu'une différence du plus ou moins.

(F) Cùm de Jesu-Christo sermo est, non ipsi tribuatur Verbi scientia..... Scientia scilicet infusa. *p.* 6. 12. 148.

VII.

Le Saint Esprit après l'Ascension a été envoyé à la priere de Jesus-Christ assis à la droite de Dieu ; & non pas absolument par Jesus-Christ lui-même (G).

Nous lisons cependant dans l'Evangile, que Jesus-Christ promettant le Saint Esprit à ses Apôtres, leur déclare que c'est lui qui l'envoyera : *mittam vobis.*

Arianisme & Socinianisme du P. Berruier, & ses erreurs sur la Trinité.

I.

Jesus-Christ est fils naturel de Dieu, (fils non pas adoptif) *de Dieu, dis-je, considéré en trois personnes* (H).

(G) Ad orationem Jesus-Christi mittet Pater Spiritum Sanctum. Sic rectè intelligitur, *mittam eum ad vos. p.* 15. 16.

(H) J. C. verè dici potest & debet naturalis Dei filius, Dei, inquam, ut vox illa, *Deus*, supponit pro Deo subsistente in tribus personis. *p.* 41.

Il y a donc quaternité en Dieu ; ſçavoir le Pere, le Verbe fils du Pere ſeul, le Saint Eſprit, & Jeſus-Chriſt fils naturel des trois perſonnes.

II.

Lorſque Saint Paul dit : Dieu a envoyé ſon fils dans la plénitude des tems, il ne faut pas entendre Dieu le Pere éternel, mais Dieu en trois perſonnes (1).

C'eſt ici une miſſion qui précéde l'Incarnation : c'eſt la miſſion du Verbe dans le ſein de Marie. Si ce ſont les trois perſonnes qui ont envoyé le Verbe pour s'incarner, le Verbe a donc été envoyé par le Saint Eſprit. Or la foi nous enſeigne que dans la Sainte Trinité la perſonne qui envoye, eſt celle de qui procéde la perſonne envoyée. Il faudra donc dire que le fils procéde du Saint Eſprit : de même qu'on dit que le Saint Eſprit procéde du fils, parce qu'il eſt envoyé par le fils.

Il faut avouer que ſi le Jeſuite croit réellement le Myſtere de la Trinité,

(1) P. 141.

il en brouille toutes les notions. Mais il attaque bien autrement cet adorable myſtere, lorſqu'il enleve des Livres ſaints toutes les preuves de la conſubſtantialité du Verbe.

III.

D'abord pour l'Ancien Teſtament, Moïſe n'a pu en rien dire, puiſqu'*il ne connoiſſoit pas même le Myſtere* (K). Apparemment les Prophetes n'en ont pas ſçu plus que lui. En effet, le Jeſuite prétend que ce n'eſt pas le Verbe, le Fils de Dieu, qu'Iſaïe a vû dans ſa viſion : quoique Saint Jean dans ſon Evangile aſſure expreſſément que c'eſt le Fils qui s'eſt montré alors à ce Prophete. Mais ſi ni Moïſe ni Iſaïe n'ont point eu la connoiſſance de la Trinité, pourquoi Abraham l'auroit-il eue préférablement à eux ? C'eſt cependant Jeſus-Chriſt lui-même qui nous aſſure qu'Abraham l'a connu en eſprit, qu'il a vu ſon jour & qu'il s'en eſt réjoui.

Dans le Nouveau Teſtament, qui comprend les quatre Evangeliſtes &

(K) Nec ipſi Moyſi patefacta. *p.* 238.

les Ecrits des Apôtres, le Jesuite avance hardiment, que *dans aucun passage où il est parlé de Jesus Christ & du Pere, il n'est question ni du Verbe ni du Pere éternel*; ni de la filiation éternelle, ni de la paternité éternelle; mais qu'il *faut toujours entendre dans ces passages l'humanité unie à la divinité* (L).

Ainsi le Jesuite donne gain de cause aux Arriens & aux Sociniens, en dépouillant l'Eglise Catholique de toutes ses armes, & ne lui laissant plus de quoi prouver à ces hérétiques, par la parole de Dieu, l'existence, la divinité, la consubstantialité du Verbe.

Il ne faut pas s'étonner après cela s'il adopte toutes les explications que donnent les Sociniens aux passages qui leur sont objectés par les Catholiques. C'est dans les passages mêmes les plus précis qu'il prend le personnage de So-

(L) Dico omnes & singulas propositiones quæ sunt de Christo Jesu in Scripturis sanctis, præsertim novi Testamenti sempet & ubique verificari in humanitate Christi Divinitati unitâ. *p.* 18. 89.

Si per, *Pater*, intelligatur prima persona.... Propositio Evangelistæ verificari omninò non potest. p. 146.

cinien : en voici quelques exemples.

IV.

Omnia per ipſum facta ſunt, dit Saint Jean : toutes choſes ont été faites par le Verbe. Selon notre Jeſuite, le mot *per* eſt l'équivalent de *propter* : c'eſt-à-dire que tout a été fait non pas par le Verbe, mais *en vûe & pour celui qui étoit prédeſtiné de toute éternité pour être dans le tems Fils de Dieu* (M).

V.

Le beau paſſage de l'Epître aux Hébreux, où Saint Paul appelle le Fils de Dieu » la ſplendeur de la gloire de » Dieu & l'image de ſa ſubſtance, *ſplendor gloriæ & figura ſubſtantiæ ejus, n'a pas beſoin dans ſon vrai ſens d'être entendu du Verbe : Saint Paul ne veut dire autre choſe, ſinon que les attributs, la nature de Dieu éclatoient & brilloient dans*

(M) Per quem, id eſt, intuitu cujus & propter quem ab æterno prædeſtinatum, ut eſſet in tempore filius Dei, fecit ſecula Deus. p. 120. 123.

Jesus-Christ homme, comme dans la plus parfaite image (N).

V I.

Dans la forme du Baptême prescrite par Jesus-Christ en Saint Matthieu : *In nomine Patris, & Filii & Spiritûs sancti, par le terme FILS il faut entendre l'homme fait fils à Dieu dans le tems :* & par conséquent par le terme *Pere*, il ne faut pas entendre le Peré éternel, la premiere personne de la Trinité (O).

Je ne citerai que ces trois passages pris entre mille, pour donner un échantillon de la témérité de l'Auteur, qui détourne ainsi à des sens étrangers tous les endroits qui parlent du Pere & de son fils le Verbe éternel, & qui prouvent le Mystere de la Trinité.

(N) Voces illæ de Verbo interpretatæ, hâc interpretatione in vero suo sensu non egent. *p.* 117. Per hunc, tanquam in imagine perfectissimâ Dei qui eum sibi filium fecerat, naturam, attributa innotescere Paulus contendebat. p. 118.

(O) Facti Deo in tempore filii. *p.* 156.

Pélagianisme du P. Berruier, & ses erreurs sur l'ancienne & la nouvelle Alliance, sur la concupiscence, sur la grace, sur la prédestination de J. C. & des Saints, du Chef & des Membres.

I.

L'esprit de foi, d'espérance & de charité appartenoit à la Loi écrite, à l'ancienne Loi (P).

C'est une des erreurs précises des Pélagiens, qui disoient que la Loi de Moïse menoit au Royaume céleste, comme l'Evangile; *quòd Lex mittit ad regnum cœlorum, quomodo Evangelium.* On sçait combien un tel principe est opposé à la Doctrine de Saint Paul; & cette proposition est une de celles qui furent condamnées par le Concile d'Afrique tenu contre Celestius, le célébre Disciple de Pelage.

On observera que jusqu'à présent les

(P) Fidei, spei & charitatis spiritus etiam ad legem scriptam pertinebat. *p.* 216.

plus déclarés Molinistes s'étoient contentés de dire, que sous la Loi de Moïse la grace étoit aussi commune qu'elle l'est sous la Loi Evangélique ; & qu'ils vouloient bien convenir que ce n'étoit pas en vertu de cette Loi, en vertu de l'Ancien Testament, que tous les Juifs avoient la grace ; que cé n'étoit point à cette Loi qu'elle étoit attachée : mais que Dieu par un effet de sa bonne volonté la donnoit aussi libéralement aux Juifs qu'aux Chrétiens. Ce Pelagien moderne, plus hardi que ses devanciers, franchit le pas, & dit nettement que la grace, la foi, l'espérance & la charité appartenoient à la Loi écrite. Il va encore bien plus loin.

II.

L'esprit d'adoption, de foi, d'espérance & de charité étoit de tous les âges, de toutes les Loix & de toutes les Nations (Q).

Dieu a eu alors de vrais enfans dans tout l'Univers (R).

(Q) Ætatum omnium erat ; & legum & gentium adoptionis spiritus. *p.* 218.

(R) Deus veros habuit in toto orbe filios. *p.* 212.

Parler ainſi, n'eſt-ce pas donner un démenti aux Apôtres, qui nous aſſurent que Dieu avoit laiſſé toutes les Nations marcher dans leurs voyes ? C'eſt auſſi contredire groſſierement le Saint Eſprit, qui dit dans les anciennes Ecritures que Dieu n'avoit pas fait aux autres Nations les faveurs qu'il avoit accordées au peuple Juif.

III.

Tant qu'Adam a conſervé ſon innocence dans le tems de ſa félicité, il étoit ſupérieur à toute concupiſcence (S).

Si Adam étoit ſupérieur à la concupiſcence, il la combattoit donc : & s'il la combattoit, elle exiſtoit donc en lui. Quelles horribles conſéquences allons-nous tirer ? La concupiſcence venoit donc de Dieu qui avoit créé Adam & tout ce qui étoit en lui ? Elle n'eſt donc pas un mal : elle n'eſt donc pas la ſuite du péché, comme l'enſeigne le Concile de Trente après tous les Peres : le péché d'Adam n'a donc pas vicié la

(S) Omni concupiſcentiâ ſuperior, acceptam innocentiam ſervavit felici ſuæ elevationis tempore. *p.* 240.

nature humaine : il n'y a donc pas de péché originel, ce n'eſt qu'un nom ſans réalité.

IV.

Quelque partiſan que ſoit le Jeſuite de la Loi Moſaïque & des Juifs qui vivoient ſous cette Loi, il prétend que *les Juſtes de ce tems-là qui vivoient de l'eſprit de la foi, de l'eſpérance & de la charité, n'étoient pas cependant des Membres vivans de Jeſus-Chriſt* (T). Que *ceux qui étoient enfans de Dieu alors, ſi on les compare avec ceux qui le ſont depuis Jeſus-Chriſt, méritent à peine le nom d'Enfans de Dieu* (U).

Il y a ici plus qu'erreur ; c'eſt extravagance & contradiction groſſiere. Si ces Juſtes vivoient de la vie de la foi, de l'eſpérance & de la charité, ils appartenoient par avance à Jeſus-Chriſt, ſuivant la doctrine de toute la Tradition, qui dit qu'ils étoient Chrétiens avant le Chriſtianiſme.

(T) Nondum Chriſti membra viventia. *p.* 235.

(U) Dabat Deo filios adoptio prima, ſed filios qui futuris in Chriſto filiis collati, vix filiorum nomen obtinerent. *p.* 227.

Dans sa proposition il n'excepte aucun des anciens Justes, pas même Saint Jean-Baptiste. *Les Chrétiens depuis Jesus-Christ sont au dessus de ce qu'étoient les Patriarches, les Prophétes, au-dessus de ce qu'étoit même Jean-Baptiste* (X).

Quel esprit de vertige ! Le plus grand des enfans des femmes est au-dessous du moindre des Chrétiens : si on le compare avec ceux-ci, à peine mérite-t'il le nom d'enfant de Dieu : il ne peut pas être traité de Membre vivant de Jésus-Christ.

V.

Il ne faut pas s'étonner si le Jesuite, dans ses Dissertations Latines où il a déposé tout le poison de ses sentimens anti-Chrétiens, ne s'attache pas à combattre directement les vérités de la grace. L'Ouvrage étoit tout fait dans les sept volumes François de son *Histoire*. Car d'un bout à l'autre il ne présente l'opération de Dieu & de Jesus-

(X) Gratia sanctificans Christianos facit, eos extollit supra id quod Patriarchæ & Prophetæ..... supra id quod ipse Joannes Baptista. p. 240.

Chriſt en ce qui regarde le ſalut de l'homme, que ſous l'idée d'un Agent qui ne peut rien ſur le cœur de la créature, que par adreſſe, par artifice, par ruſe, par expédiens, par compoſition, par tempéramens médités : encore dans ces expédiens & ces ménagemens étudiés, Dieu ſouvent manque ſon coup. Fidéle Diſciple de Molina, il développe & met au grand jour ſon idolâtrie du libre arbitre, qu'il ſubſtitue au bras du Tout-Puiſſant. Molina a donné la théorie du ſyſtême, celui ci en fait l'application, en ſuivant les événemens de la vie de Jeſus Chriſt. Qu'on liſe l'hiſtoire de la Samaritaine de la façon de notre Jéſuite, on verra la preuve de ce que je dis. Qu'il me ſoit permis d'adreſſer la parole à cette multitude de Séculiers qui trouvent du goût dans la lecture d'un tel Ouvrage : *Hommes inſenſés*, leur dirai-je comme diſoit Saint Paul aux Galates, *qui vous a faſciné les yeux pour ne pas voir la vérité ? Etes-vous fous, Enfans d'Iſraël*, leur dirai-je encore avec Daniel, *de juger ſi mal des choſes, & de ne pas diſcerner le vrai du faux ? Revenez ſur vos pas, & retournez au jugement.* Foulez

aux pieds un Livre qui ne peut reſpi- rer que le poiſon dont ſon Auteur eſt rempli, & qui d'ailleurs fait au Saint Evangile un outrage intolérable, en le traveſtiſſant en Roman, par des narrations, un ſtyle, des tours tout profânes.

V I.

Sur la Prédeſtination de Jeſus-Chriſt Homme, il ne tient pas au Jeſuite, que l'humanité de Jeſus-Chriſt n'ait été prédeſtinée à l'union hypoſtatique avec la perſonne du Verbe, en vûe de ſes mérites. Car il ſemble qu'il fait précéder l'union de l'humanité au Verbe par des dons excellens préalablement mis dans cette humanité. *L'infuſion*, dit-il, *des plus excellens dons de toute ſorte étoit dûe à cette humanité en vûe de l'union hypoſtatique* (Y).

N'eſt-ce pas donner à entendre qu'il y a eu un Préliminaire, en vûe de cette union, *intuitu ?* Comme ſi l'union hypoſtatique n'étoit pas bien ſuffiſante, pour remplir dans le moment cette ſainte ame de tous les dons qui con-

(Y) Omnium donorum infuſio debita intuitu unionis hypoſtaticæ.

venoient à une si noble humanité ; sans qu'ils y fussent auparavant ?

VII.

Ce que ce nouveau Dogmatiste avance d'une prétendue prérogative d'aînesse qu'avoit Jesus-Christ parmi tous les descendans du premier homme, obscurcit encore le dogme Catholique de la Prédestination toute gratuite de Jesus-Christ, en même tems que d'un autre côté il choque le bon sens.

Ce visionnaire prétend que Jesus-Christ étoit *issu de la branche aînée du Genre-humain*, qu'il sortoit des aînés des familles d'Adam, de Noë, de David (A). Il dit que c'est pour cela qu'il s'appelle toujours le Fils de l'Homme, & *que ce nom signifie l'aîné de tous les hommes* (B). Par où s'y prendroit ce Théologien romancier, pour prouver

(A) Fuit Christus vi natalium suorum primogenitus generis humani. *p.* 187. Exprimogenitorum conditione Hominum, est apud Deum, Orator, Mediator, Pontifex, *p.* 202.
(B) Hominum primogenitus, sive quod idem est, Filus Hominis. *p.* 200.

ſon aſſertion, dont il ſeroit aiſé de démontrer la fauſſeté par les généalogies de l'Ecriture ?

Or, quel eſt ſon but dans cette belle imagination ? C'eſt pour montrer que Dieu s'eſt déterminé dans le choix qu'il a fait de telle humanité préférablement à toute autre, pour l'unir au Verbe dans l'Incarnation, qu'il s'eſt, dis-je, déterminé par la *convenance qu'il y avoit que ce fût l'aîné du Genre-humain qui fût Médiateur, Prêtre, victime pour les hommes* (C). La raiſon qu'il en donne eſt d'une rare ſingularité.

Selon lui, chacun des aînés dans la branche aînée de la poſtérité d'Adam, *étoit chargé en cette qualité* de ces trois fonctions, Médiateur, Prêtre, Victime (D). Et comme tout autre aîné que Jeſus-Chriſt étoit pécheur, incapable par conſéquent de les remplir, il a fallu que ce fût

(C) Propter illam convenientiam Filius Hominis, ſive Hominum primogenitus, præ-deſtinatus à Deo eſt. *p.* 189.

(D) Per annos 4000 quotquot fuerunt primogeniti debitum ſatisfaciendi naſcendo contraxerunt. *p.* 202.

Jesus-Christ qui fût choisi pour les exercer, pour satisfaire à la Justice divine, &c. Mais qui lui a donc appris qu'un homme pécheur tel que chaque aîné de toutes les familles du Genre-humain, étoit *chargé par sa naissance & à titre d'aîné*, d'être médiateur entre Dieu & les hommes, Pontife des biens du Ciel, victime pour l'expiation du péché & la rédemption de l'Univers (E)?

Si la matiere n'étoit pas aussi sérieuse qu'elle est, il n'y auroit qu'à rire d'un pareil Roman. Mais comme dans les choses de la Religion, la nouveauté est un titre de réprobation, de quel œil regardera-t-on celle-ci? Attacher à la personne d'un foible mortel, d'un vil pécheur, la charge de Médiateur, de Prêtre, de Victime (F); ne la transporter à Jesus-Christ qu'en vûe d'une qualité toute humaine qu'on suppose en lui : le prétendre choisi de Dieu par une destination non pure

(E) Ab Adami peccato obligatio illa exhibendæ Deo satisfactionis, quasi suspensa manebat in primogenitis. *p.* 202.

(F) Ex primogenitorum conditione, Mediator, Pontifex. *p.* 202.

ment

ment gratuite ; mais fondée sur une convenance également humaine ; soumettre Jesus-Christ à cette convenance ; ensorte que s'il est mort pour nous, ce n'est pas par une charité toute pure ni par une obéissance toute volontaire au commandement de Dieu son Pere, mais parce qu'il y étoit obligé par sa prétendue qualité d'aîné du Genre-humain (G), par une dette pénale, contractée par ses dévanciers, & qui étoit passée en lui par la nécessité de sa naissance ; ce sont-là de ces nouveautés qui ne se souffrent pas dans la Religion, & qu'elle abhorre.

Le Jesuite n'a eu garde de rester en si beau chemin. Jesus-Christ, selon lui, a l'obligation de toutes ses autres qualités également augustes, à cette prérogative de Fils aîné dans la branche aînée des hommes. S'il est *Chef*, c'est parce qu'il est *premier né* :

(G) Offerre se ad satisfaciendum Deo suâ Passione Jesus-Christus Filius Hominis præcepto naturali obligabatur. *p.* 206.

Debitum contraxerat in rigore Justitiæ ; qui natus erat Filius Hominis, Hominum primogenitus. *p.* 205.

Debitum pœnale satisfaciendi. *p.* 210.

S'il eſt *Seigneur*, s'il eſt *Juge*, *tous ces titres ſont renfermés dans celui de Fils de l'Homme*; c'eſt-à-dire, comme il l'a bien expliqué, *d'aîné de tous les hommes* (H). S'il eſt *Roi*, c'eſt que *les droits de la Royauté paſſant par la ſucceſſion dans les enfans de David, d'aîné en aîné, il s'en eſt trouvé revêtu par ſa naiſſance* (I). Ce ne ſera donc plus par un decret purement volontaire de ſon Pere, qu'il ſera le Chef des Elûs: ce ne ſera plus en récompenſe de toutes ſes ſouffrances, qu'il ſera établi Seigneur & Juge des vivans & des morts: ce ne ſera plus enfin par un choix de prédilection, qu'il ſera le Roi Souverain du ſiécle préſent & du ſiécle à venir.

VIII.

Si la Prédeſtination du Chef eſt ainſi défigurée, celle des membres ne ſera pas mieux traitée. C'eſt ſurquoi je

(H) Hæc omnia nomina caput, Dominus, Judex, in illo nomine *Filius Hominis* continentur. *p.* 210.

(I) Remanente apud Davidis filios ex primogenitis primogenitos jure, quod cum ſuis natalibus Chriſtus accepit. *p.* 192.

renvoye aux sept volumes de l'*Histoire* du Jesuite. Quelque soin qu'il prenne de s'envelopper, une légere attention suffira pour appercevoir qu'il ne reconnoit qu'en apparence la Prédestination des Saints. Il y représente ce dogme salutaire comme une vérité desespérante, qui offre à l'esprit un Dieu dur, inhumain, faisant acception des personnes, damnant le plus grand nombre de ses Créatures, sans autre raison que sa volonté, &c. Que penser d'ailleurs d'un homme qui dit hardiment que *tout ce que Saint Paul entend par le Decret éternel de la Prédestination, n'est autre chose que le Decret que Dieu a fait après la prévision du péché d'Adam, d'appeller tous les hommes de toutes les nations sans exception pour être Saints* (K)? S'il n'y a que cela, il n'y a donc plus de choix des uns, pendant que les autres sont laissés dans la masse de perdition : tous

(K) Simpliciter & ingenuè declarat Apostolus Decretum æternum prævisâ Adami inobedientiâ consequens, quo statuit Deus vocare omnes homines, nullo gentium discrimine, in Jesu-Christo filio suo unigenito, ut sint sancti. *p.* 391.

ſont également prédeſtinés ; ou pour mieux dire, il n'y a plus de prédeſtination.

Erreurs du Pere Berruyer, ſur l'Egliſe.

I.

L'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'exiſtoit pas avant Jeſus-Chriſt (L).

Nous avons déja vû plus haut ce qui fait la fauſſeté de cette propoſition. Toute la Tradition nous enſeigne que l'Egliſe eſt auſſi ancienne que le monde ; parce que tout ce qu'il y a eu de vrais Juſtes, quoiqu'en petit nombre, quoique cachés & mêlés parmi les Juifs charnels de la Synaguogue, croyoient en Jeſus-Chriſt qui devoit venir, de même que nous croyons en Jeſus-Chriſt qui eſt venu ; qu'ils étoient juſtifiés par cette foi, & qu'ainſi ils étoient par anticipation membres de Jeſus-Chriſt & de ſon Corps, qui eſt l'Egliſe Chrétienne.

(L) Chriſti Religio nondum erat. *p.* 234.

II.

Comme, ſuivant notre Jeſuite, il y a deux Egliſes différentes, l'Egliſe de Dieu avant Jeſus-Chriſt, & l'Egliſe de Jeſus-Chriſt depuis ſon avénement; il y a auſſi deux adoptions, deux graces ſanctifiantes. Les Juſtes avant Jeſus-Chriſt étoient tels par une adoption divine & une grace ſanctifiante *toute différente & beaucoup inférieure à l'adoption & à la grace ſanctifiante, qui eſt propre aux Chrétiens* (M). Quelle chimere! Et quel renverſement d'idées! Ceci eſt lié, comme on voit, à ce que nous avons vû plus haut de ces Juſtes de l'Ancien Teſtament, qui quoique vraiement Juſtes, n'étoient que de petits Juſtes, *minores* (N), *qui mériteroient à peine d'être appellés enfans de Dieu, ſi on les compare avec les Juſtes du Chriſtianiſme depuis Jeſus Chriſt.*

(M) Vetus adoptio præparabat aliam ſuperioris ordinis, *p.* 211, 223, 224, &c.

Gratia ſanctificans etſi dat ſemper Deo filios, non eſt tamen ſemper eadem, & varia eſſe diſtinguitur. *p.* 234.

(N) Minores parvulos *p.* 219.

III.

On feroit en droit de fufpecter l'Orthodoxie du Jefuite fur un autre point important qui touche de près celui de l'Eglife. Dépofitaire des vérités revélées, elle les conferve & les tranfmet de fiécle en fiécle, par ce qu'on appelle la Tradition. Je demande à ce Differtateur s'il reconnoit la Tradition. C'eft ce qu'il eft bien difficile de s'imaginer, lorfqu'on voit que dans un gros volume de Differtations Théologiques, il ne s'avife jamais de citer ni de près ni de loin, ni Pere, ni Ecrivain Eccléfiaftique, ni Concile, ni Interpréte de l'Ecriture, ni Théologien. Il feroit bien furprenant, que fachant lui-même qu'il avance des paradoxes, & ne pouvant fe le diffimuler, il ne cherchât pas du moins à s'autorifer de quelqu'Auteur ancien ou moderne, fi véritablement il croyoit à la Tradition & à l'autorité en matiere de foi & de Théologie. Il eft bon de faire fçavoir au Public qu'il y a chez les Jéfuites une fecte confidérable qui a pour chef le feu Pere Hardouin,

lequel s'étoit fait un syſtême également ſcandaleux & inſenſé, qui renverſe de fond en comble toute la Tradition. Il prétend que tous les Ouvrages des Peres, & même preſque tous les Auteurs profanes de l'Antiquité, ſont des Ecrits ſuppoſés qui ont été fabriqués à plaiſir par des Ecrivains des ſiécles mitoyens, ſous le faux nom des grands hommes à qui ils ſont attribués. Or, quiconque lira le Pere Hardouin, reconnoîtra ſans peine que le Pere Berruier eſt le Diſciple de ce Jeſuite dans ſes idées, & ſon fidéle écho dans ſes Diſſertations.

Je ne pouſſerai pas plus loin le ſommaire de la Théologie bizarre de notre Jeſuite. Je n'ai prétendu en faire qu'un court expoſé pour l'utilité des ſimples Fidéles. Comme ils n'ont la plûpart ni la commodité, ni le goût, ni même l'intelligence néceſſaire pour lire de longs ouvrages d'une Théologie profonde qui paroiſſent & qui paroîtront encore ſans doute contre ce pernicieux Livre, il leur ſera utile d'avoir été mis au fait des erreurs étranges qu'il contient. Ils ſçauront à quoi

s'en tenir, lorqu'ils entendront parler pour ou contre le Jesuite.

Plaise au Seigneur, que les oreilles du Peuple fidéle soient plus religieuses que le cœur de beaucoup d'Ecclésiastiques à ce sujet, *sanctiores aures plebis, quàm corda Sacerdotum.* Puissions-nous féliciter le troupeau avec Saint Leon, d'avoir sçu faire le discernement des pâturages: *Beatus grex, cui donatum est de pascuis judicare!*

FIN.

